

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er avril 2021

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/04/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021 (accusé de réception du 09/04/2021)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions Sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 28 500 €.

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 3 500 € :

- 3 500 € à l'association Quimper Orientation selon la convention pour la gestion de l'entretien des postes semi permanents de course d'orientation dans les différents bois.

2) Subventions pour manifestations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe 25 000 € :

►25 000 € à l'association Kerfeunteun Animations Sportives pour la participation à l'organisation du 35^{ème} Tour du Finistère cycliste, prévu initialement le 22 mai 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Kerfeunteun Animations Sportives ».